



secoursalpinsuisse

rapport annuel 2020



Une fondation de



Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer





ÉDITORIAL

Prêts aux interventions, même pendant le confinement



2020 aura été une année d'incertitudes, de spéculations, voire de perplexité parfois. Tous ces éléments ont largement influencé notre activité. Pourtant, nos stations de secours ainsi que nos spécialistes techniques sont restés aptes à l'action, même dans ces conditions. Ils se sont déployés plus souvent que jamais, 999 fois en l'occurrence. L'ancien record de 2018 a donc été battu de plus d'une centaine d'opérations.

Cela soulève plusieurs questions : en cette année 2020 placée sous le signe du COVID-19, plus de personnes, peut-être moins expérimentées, se sont-elles rendues en montagne ? Ou les secours ont-ils été alertés à tort et à travers ? La statistique des incidents alpins pour le CAS fournira des réponses. Ce recensement statistique des accidents est déterminant pour la prévention comme pour l'optimisation de nos dispositifs.

Heureusement, toutes ces interventions se sont déroulées sans devoir déplorer de gros problèmes dans les rangs du SAS et de ses organisations partenaires. Ceci est la preuve que les sauveteurs sont bien armés – grâce à une formation sérieuse, à un équipement moderne et à un travail professionnel – pour effectuer leur activité très exigeante. La pandémie a pourtant limité massivement la formation. A court terme, ce n'est pas trop problématique. Les expériences et compétences nécessaires sont là ! A moyen terme, néanmoins, nous devons trouver des solutions pour conserver l'entraînement de nos sauveteurs à un niveau adéquat, même si les canaux de formation traditionnels tournent à régime réduit, voire sont à l'arrêt total. Cela implique une ouverture d'esprit face à

la nouveauté : flexibilité et confiance dans notre organisation sont de mise.

Nous poursuivons avec ténacité le but ambitieux d'être présents jusque dans le dernier recoin de montagne avec une organisation de bénévoles. Et cela s'est avéré payant en cette année de pandémie, tant au printemps, alors que la mobilité était limitée pendant le confinement, que cet automne, lorsque les réglementations variaient fortement d'un canton à l'autre. Nous continuons à travailler à la mise en réseau avec les autorités et organisations d'urgence locales, afin d'améliorer davantage encore le sauvetage. En 2020, dans un contexte difficile, nous avons continué à développer des processus et à faire progresser la numérisation au sein de notre organisation. Des projets ont été repriorisés en concertation avec les organisations de fondation, les cantons, les organisations partenaires et les fournisseurs. Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication surtout, nous souhaitons tenir compte des besoins au niveau fédéral comme des spécificités régionales. Les tâches administratives s'en trouveront allégées, notre structure fédérale, renforcée, et la marge de manœuvre sur place, conservée. Le Conseil de fondation accompagne ces développements et, le cas échéant, apporte son soutien à la Direction.

Un grand merci à tous pour votre précieux engagement en faveur du Secours Alpin Suisse, ces derniers mois et, d'avance, pour les mois à venir !

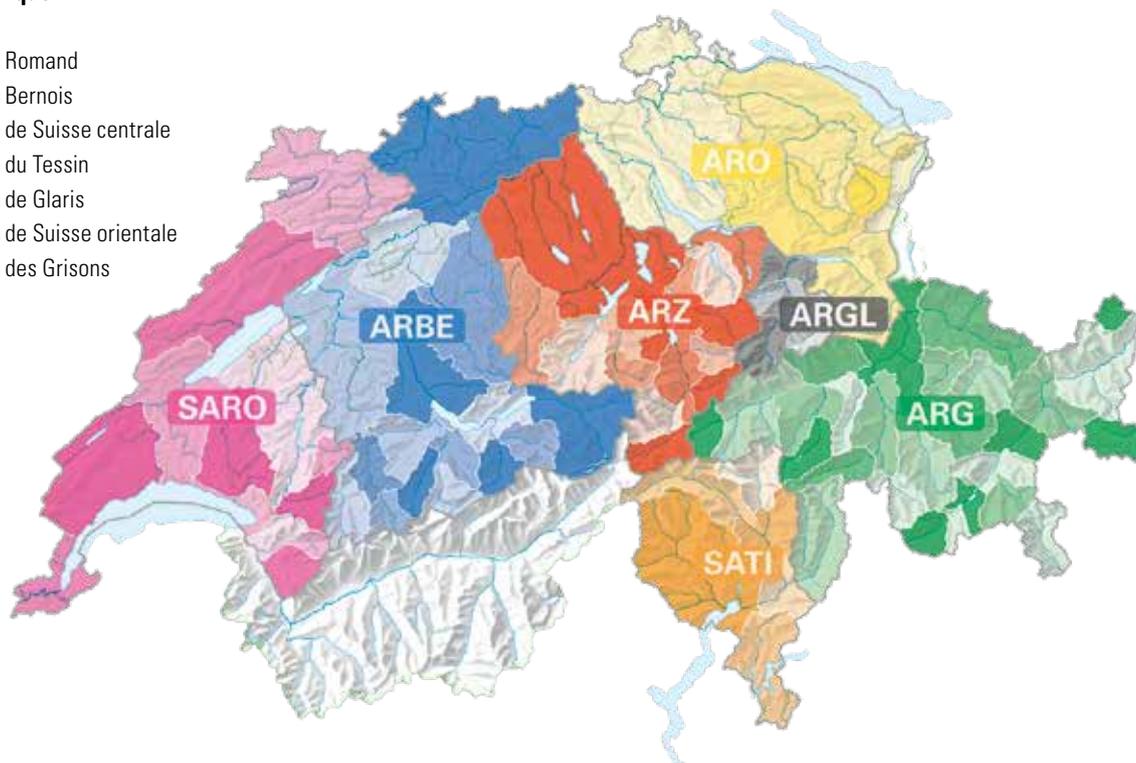
Franz Stämpfli
Président du Conseil de fondation

ORGANISATION

Répartition

Répartition géographique

- SARO Secours Alpin Romand
- ARBE Secours Alpin Bernois
- ARZ Secours Alpin de Suisse centrale
- SATI Secours Alpin du Tessin
- ARGL Secours Alpin de Glaris
- ARO Secours Alpin de Suisse orientale
- ARG Secours Alpin des Grisons

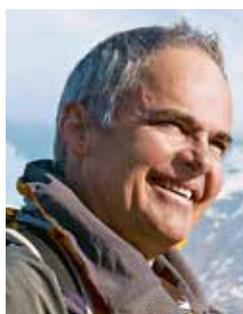


Répartition par types d'organisation

Associations régionales	7
Stations de secours	86
Sauveteuses et sauveteurs bénévoles	2708
dont	
– Responsable d'intervention RISA	527
– Spécialistes techniques Hélicoptère (SSH) (sapeurs-pompiers professionnels BE, BS, GE, ZH inclus)	130
– Spécialistes techniques Chiens LW aptes aux interventions	67
– Spécialistes techniques Chiens GS aptes aux interventions	41
– Spécialistes techniques Canyoning	41
– Spécialistes techniques Médecine	61
– First Responders IAS de niveaux II et III	44

Direction

Andres Bardill
Directeur du SAS



Theo Maurer
Responsable des opérations



Roger Würsch
Responsable de la formation





ORGANISATION

Rapport annuel 2020

Marquée par le COVID-19, l'année du SAS s'est avérée hors du commun. Le maintien de la disponibilité aux interventions et la protection des sauveteurs étaient toujours au cœur des préoccupations. L'activité de formation, très réduite, ainsi que les nombreuses opérations ont donné du fil à retordre aux stations de secours et aux spécialistes techniques. La numérisation des procédures a fortement progressé. Parallèlement, le SAS a renforcé son engagement dans l'approvisionnement de base de la médecine urgentiste, dans les zones de montagne.

Au SAS, l'année a commencé avec un nombre d'interventions moyen, jusqu'à ce que le confinement, en mars, donne un coup de frein momentané aux déploiements comme aux activités de formation. Du fait de la situation extraordinaire au niveau fédéral, diverses stations de secours ont dû, pour la première fois, effectuer leurs interventions dans le cadre de dispositifs d'urgence décrétés par les cantons. C'est au niveau du matériel de protection que les sauveteuses et les sauveteurs ont ressenti ce changement le plus clairement: du jour au lendemain, il a fallu se procurer gants, masques, désinfectant, etc. via des services cantonaux.

La mobilité limitée et les mesures prises par la Confédération et les cantons ont eu d'énormes répercussions sur nos activités. Hormis le bref recul du mois de mars, dû au confinement, les interventions SAS se sont enchaînées à un rythme inhabituellement soutenu. Cette hausse s'explique d'une part par les conditions météorologiques, favorables aux activités d'extérieur, et d'autre part, par des records de fréquentation dans les Alpes suisses, probablement étant donné que les touristes helvétiques ne pouvaient pas voyager à l'étranger. Les spécialistes techniques et les équipes de sauvetage ont été appelés 999 fois à la rescousse, soit 138 de plus (+16%) qu'en 2018, l'année record jusqu'ici. Les sauveteuses et les sauveteurs ont apporté leur aide à 1319 personnes. Comparée à 2019, la durée moyenne d'une opération a de nouveau nettement reculé, et les opérations ont été menées avec un effectif générale-

ment moins important. Cette tendance se reflète dans les résultats financiers: malgré un nombre d'interventions en hausse, les coûts facturés ont baissé de quelque 10% par rapport à l'année précédente. Ce constat prouve que les directions d'interventions agissent de manière proportionnelle et efficace; de même, les stations de secours et les spécialistes techniques ont bien organisé leurs interventions, le soutien aérien ayant parfaitement fonctionné.

Toutes les interventions ont été menées à bien sans incident majeur ni accident dans les rangs des sauveteurs. Si sept d'entre eux se sont blessés (légèrement voire modérément) en exercice ou en intervention, ces imprévus n'ont pas entraîné de longs arrêts de travail – heureusement! L'organisation a recensé deux accidents mineurs dans le domaine des chiens de recherche en surface et en avalanche.

La collaboration avec les remontées mécaniques a continué à s'étendre. En effet, jusqu'à fin 2020, les entreprises ci-après avaient signé des contrats:

- Télé Leysin-Les Mosses-La Lécherette SA
- Bergbahnen Destination Gstaad AG
- Swisscom Broadcast AG
- Bergbahnen Chur-Dreibündenstein AG
- Madrisa Bergbahn AG
- San Bernardino Impianti Turistici SA
- Luftseilbahn Vitznau – Hinterbergen
- Luftseilbahn Obergschwend-Rigi Burggeist

Les stations de secours viennent en aide aux remontées mécaniques et aux exploitants d'infrastructures en matière de sécurité du travail et d'évacuations consécutives à des pannes, entre autres incidents. Si les cas d'urgence sont rares, il faut pourtant répéter la procédure tous les ans. Souvent, ce travail est dédommagé sous forme de forfaits gratuits, d'abonnements, de repas ou de mise à disposition d'infrastructures d'exercice.

Approvisionnement de base de la médecine urgentiste

Le SAS s'engage toujours davantage à procurer des soins médicaux d'urgence dans des régions montagneuses et excentrées. Ce complément au cœur d'activité de l'organisation s'est pour-

suivi en 2020. Depuis le milieu de l'année, le SAS est responsable, dans le canton des Grisons, de l'approvisionnement de base de la médecine urgentiste dans les zones reculées. Un dispositif homogène de First Responders dans les stations de secours de tout le canton est en cours de développement. Le canton a délégué cette mission au SAS en ajustant son accord de prestations.

Ce projet «First Responder Plus» a suscité l'intérêt d'autres régions et cantons, qui sont entrés en négociation avec le SAS sur le sujet.

Médecine

Le 1^{er} mars 2020, Corinna Schön, D^r méd., et Eliana Köpfli, D^r méd., ont pris conjointement la tête de la direction technique Médecine du SAS (MARS). Intégrées à l'organigramme du SAS, les deux médecins exercent toutefois leurs fonctions sous la responsabilité du PD D^r méd. Roland Albrecht, médecin-chef de la Rega. Corinna Schön, qui s'occupe principalement des médecins des associations régionales, est l'interlocutrice pour les questions médicales liées au COVID-19 et se charge du développement des organisations de First Responders. Directrice adjointe de la médecine MARS, Eliana Köpfli chepaute la formation médicale de tous les spécialistes techniques et en supervise les contenus. Les questions de doctrine et d'équipement relèvent en sus de son domaine de compétences.

Formation

Les activités de formation ont dû être réduites à cause de la pandémie, un sujet sensible pour une organisation de bénévoles. Connaissances et expériences se perdent, ce qui peut présenter des risques non négligeables lors d'interventions. Dès le début du confinement, en mars 2020, la Direction s'est appliquée à remplir les directives de formation en adaptant l'organisation de ses cours et en mettant au point des outils numériques d'assistance conjugués à des plans de protection. Et, dans le domaine de la formation des spécialistes techniques, elle y est dans une large mesure parvenue jusqu'à l'automne 2020, grâce à la flexibilité dont ont fait preuve toutes les parties prenantes.



Le SAS, en collaboration avec la Rega, a mis davantage l'accent sur des infrastructures de formation et des formes de communication numériques, privilégiant certains projets de longue haleine. Dès l'automne, le recours à des outils numériques de formation et de préparation a augmenté à des fins d'enseignement à distance et d'E-learning. Cette démarche a permis de réduire le nombre de cours présentiels et d'en assurer en petites classes. Divers projets numériques seront traités prioritairement dans les années à venir également. Cette approche aura une influence notable sur la planification dans d'éventuelles futures situations exceptionnelles.

En 2020, l'équipe de formation a travaillé dans la même configuration que l'année précédente. Les tâches riches en défis ainsi que le bon fonctionnement de l'équipe expliquent la constance de l'effectif. Le poste de la direction technique Hélicoptère étant encore à pourvoir, Theo Maurer l'occupe toujours ad interim.

Communication et logistique

Outre le magazine «sauveteur» et le Rapport annuel, le site Internet trilingue représente la principale plateforme de communication du SAS. La refonte des contenus web a eu lieu au printemps 2020, avant activation dans sa nouvelle version en juillet 2020. Ce sera au tour de l'Extranet en 2021. Les deux éditions du «sauveteur» ont, pour leur part, contribué à tenir informées les équipes ainsi que les organisations partenaires.

En 2020, les vêtements de sécurité ont été perfectionnés en collaboration avec le fabricant La Sportiva. Un article signé La Sportiva a remplacé le très prisé blouson Primaloft de Haglöfs. Par ailleurs, le SAS a évalué, avec la société Exped, un nouveau sac à dos. Il sera à la disposition des sauveteuses et des sauveteurs à partir de la mi-2021.

Personnel

Markus Weber, membre du Conseil de fondation, a démissionné fin 2019 et fait ses adieux

en 2020. Daniel Marbacher, Directeur du CAS, a été élu pour lui succéder.

Le Conseil de fondation du SAS a révisé son règlement organisationnel en août 2020, créant ainsi les prérequis pour ajuster la structure de la Direction. Elle reste sous la houlette d'Andres Bardill. Il se charge de l'intégration de projets et des services des fondateurs ainsi que des organisations de partenaires, notamment dans les domaines de la communication et du marketing. A ses côtés, Theo Maurer est responsable des opérations tandis que Roger Würsch tient les rênes de la formation.

En se concentrant sur les processus-clés d'interventions et de formation, le SAS réagit à la mise en réseau toujours plus étroite avec les secours hélicoptérés et les services de sauvetage locaux. L'engagement renforcé du SAS dans l'approvisionnement de base de la médecine urgentiste en régions alpines à faible densité démographique impliquera l'organisation dans davantage de projets factuels, favorisant ainsi la collaboration avec des acteurs divers et variés. En sa qualité de Directeur, Andres Bardill pilote ces processus stratégiques, Theo Maurer et Roger Würsch apportant les compétences centrales du SAS dans leur domaine respectif.

Côté logistique et administration, le renforcement de la collaboration avec la fondatrice Rega permet de dégager des synergies. Les technologies actuelles de l'information offrent des solutions centralisées pour toute l'organisation. La voie solitaire n'est plus envisageable et s'avérerait inefficace. L'intégration des systèmes du SAS et de la Rega dans ces domaines, déjà initiée depuis longtemps, se poursuit. La collaboration entre les deux organisations s'intensifie également au niveau de la communication.

En décembre, le Secrétariat a lancé un appel à candidatures pour son domaine Communication & Administration. Le poste sera pourvu à partir de mai 2021.

Elisabeth Floh Müller, jusqu'ici en charge des domaines Logistique & Communication, a quitté le Secrétariat fin août. En sa qualité de directrice adjointe, elle a largement contribué à façonner ainsi qu'à développer l'organisation au cours des 13 dernières années. Elle mérite des remerciements sincères pour son travail et son précieux engagement.

Le Soccorso Alpino Ticino (SATI) et le Secours Alpin Berne (ARBE) ont élu leur président respectif et une partie du Comité. A l'ARBE, Ralph Näf succède à Christian Brawand, tandis qu'au SATI Stefano Doninelli a passé le flambeau à Tiziano Schneidt. Nous remercions les deux présidents régionaux sortants pour leur engagement de longue date en faveur du sauvetage alpin. Nous souhaitons aux élus tout le succès mérité dans leurs nouvelles responsabilités.

Chaque année, l'organisation doit remplacer quatre à cinq préposé(e)s aux secours. Elle peut cependant repousser ces postes-clés en puisant parmi des sauveteurs chevronnés de ses propres rangs. Cela montre que cette fonction ambitieuse s'avère attrayante aux yeux de jeunes sauveuses et sauveteurs.

Finances

La multitude d'interventions courtes impliquant peu de personnel a engendré des revenus inférieurs au montant budgété. Si, en 2019, une opération coûtait en moyenne 2430 francs, en 2020, ce chiffre a chuté à 1793 francs, soit une baisse de 25%. Conséquence : les recettes issues des interventions de sauvetage facturées ont été de 235 000 francs inférieures. De plus, 95 000 francs de plus qu'en 2019 ont dû être amortis en prestations de sauvetage. De tels cas surviennent principalement quand des personnes indemnes sont sauvées. Ces types de coûts ne sont pas pris en charge par les assurances maladie et accident. Si les victimes secourues sont des donateurs Rega, les frais ne leur sont pas facturés par le SAS. Le manque à gagner ne peut être couvert que par les moyens financiers des fondateurs, majoritairement grâce aux donations Rega.

Le résultat d'exploitation affichait un solde positif de 19 000 francs. Toutefois, le bilan annuel a bouclé sur un déficit de 529 000 francs suite à l'activation d'un fonds affecté aux projets de First Responders dans les zones alpines. L'Aide suisse à la montagne, avec des moyens provenant du fonds Maria Fischer, a largement contribué à constituer ce fonds. Il sert à financer l'équipement d'organisations locales de First Responders.

Ces pertes seront couvertes par le capital de la Fondation. Afin d'assurer ses activités de sauvetage et ses liquidités (cf. Point 2.3 du volet de la Révision), le SAS vise à constituer un capital

de fondation de 3 millions de francs, sachant que ce montant doit se situer dans une fourchette de 2 à 3,5 millions de francs.

La plupart des cantons soutiennent le SAS soit par le biais d'une contribution fixée par un accord de prestations bilatéral, soit par le versement de 4 centimes par habitant, comme le recommande la Conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police.

Le SAS a renouvelé et élargi en 2020 ses accords de prestations avec les cantons de Fribourg et des Grisons. Ils créent ainsi les bases d'un engagement renforcé du SAS dans le sauvetage bénévole.

Les cantons d'Argovie et de Neuchâtel restent toujours à l'écart et ne paient rien. La Direction du SAS fait son possible – avec la politique cantonale – pour maintenir et asseoir la fragile structure de solidarité envers le sauvetage en montagne et l'engagement bénévole des sauveteurs.

Remerciements

La Direction adresse un grand merci à toutes les sauveuses et à tous les sauveteurs, aux organisations partenaires et aux personnes concernées pour leur précieux engagement en 2020. Nous soulignons particulièrement les efforts constants de chacun pour éviter les accidents au sein des équipes mêmes. Enfin, nous apprécions le soin avec lequel les ressources techniques et matérielles sont gérées et utilisées.

Andres Bardill
Theo Maurer
Roger Würsch

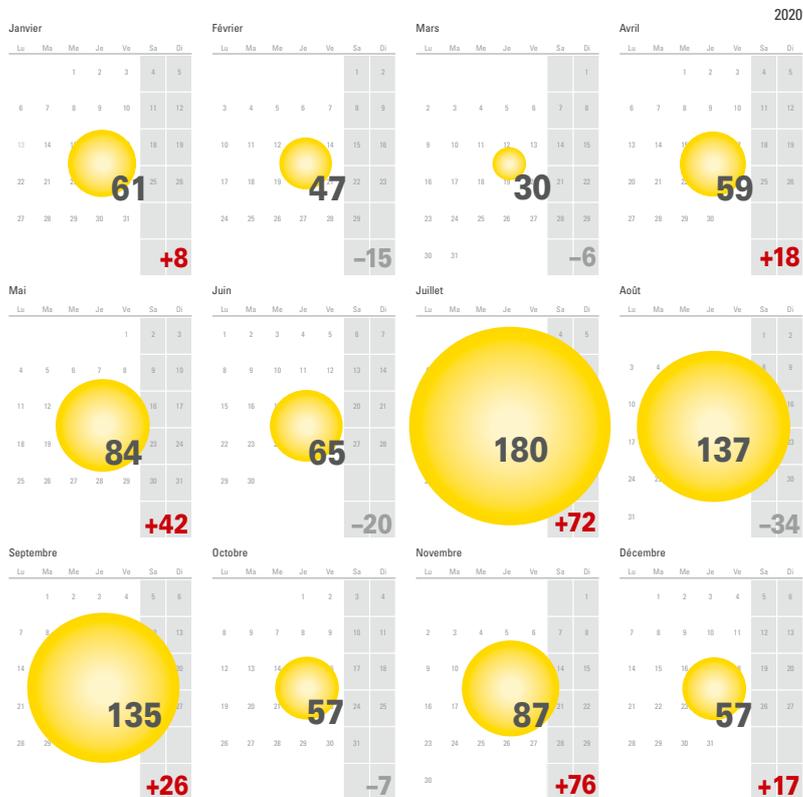


OPÉRATIONS

Activité de sauvetage

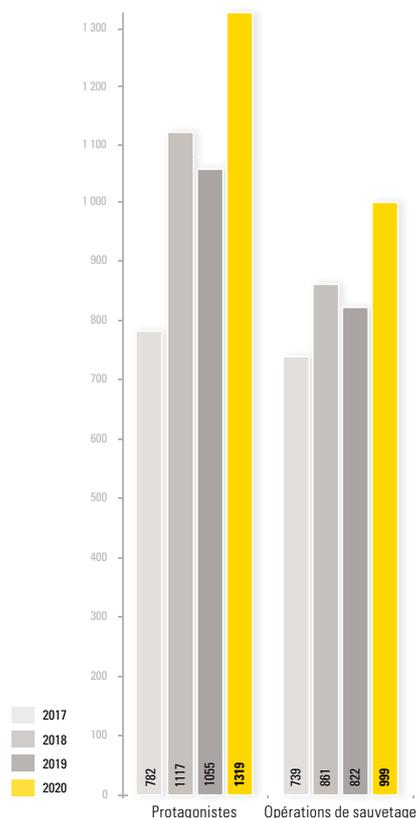
Nombre d'interventions par mois

Les chiffres d'interventions 2020 reflètent la situation météorologique saisonnière et le comportement de la population en termes de loisirs. L'arrivée de la pandémie et le confinement qui s'est ensuivi, en mars et en avril, ont provoqué un recul du nombre d'opérations par rapport à l'année 2019, que l'on peut qualifier de « normale ». A partir de fin avril, alors que les autorités ont assoupli les mesures, les chiffres sont rapidement remontés au niveau de l'année précédente, les dépassant dans la foulée. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'exercice, qui s'est bouclé sur un nouveau record : 999 interventions. Ces chiffres comprennent également les opérations de premiers secours (First Responder), toujours plus fréquentes. Ces interventions se concentrent actuellement sur les cantons des Grisons, la région glaronnaise de Braunwald et dans celle de la Jungfrau, dans l'Oberland bernois.



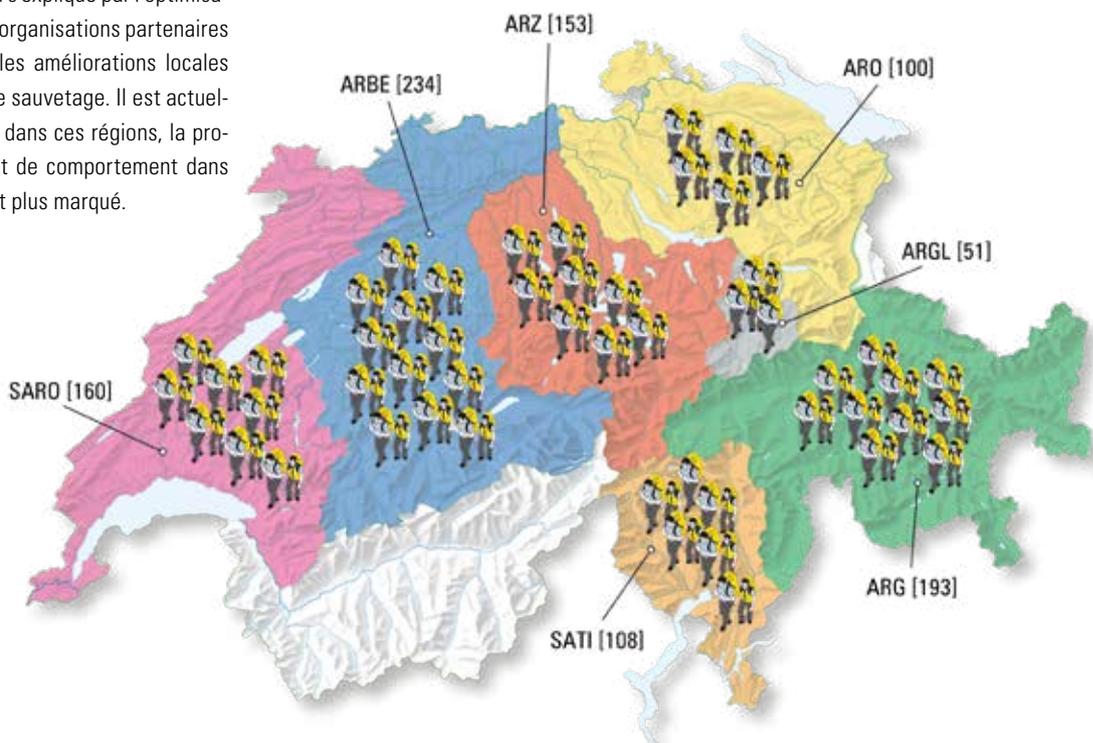
Interventions et personnes impliquées

Nos spécialistes et les équipes de sauvetage ont été appelés 999 fois, apportant leur aide à 1319 personnes.



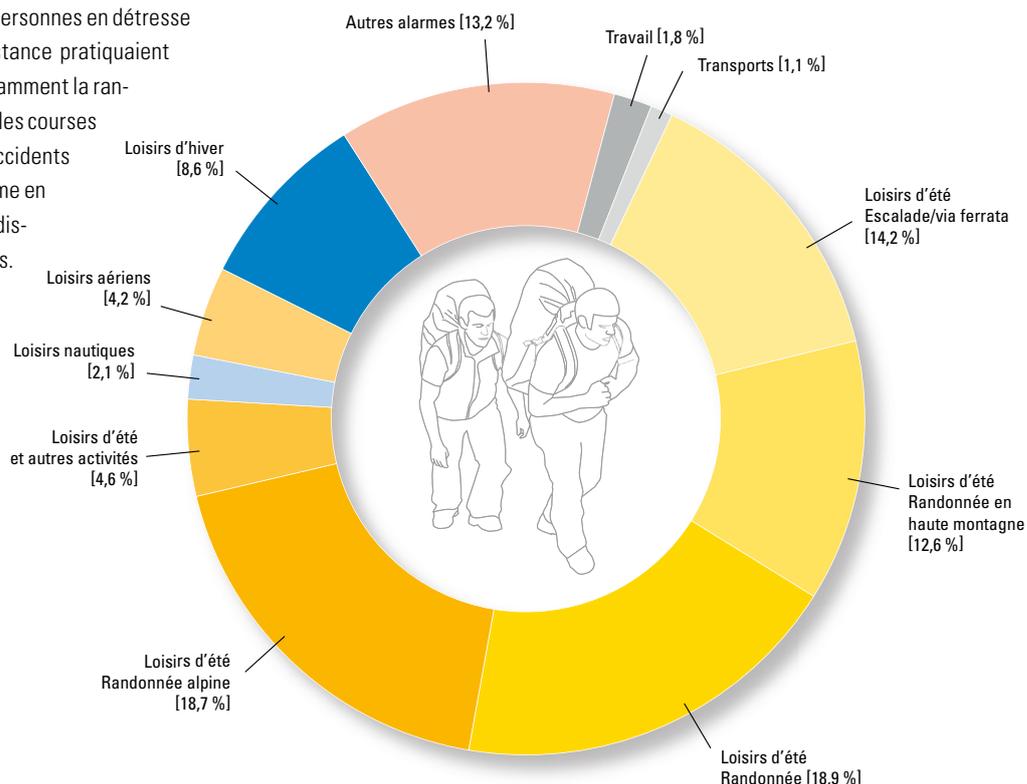
Nombre d'interventions par association régionale

Les stations de secours de Suisse romande, le Secours Alpin Bernois, le Secours Alpin de Glaris ainsi que les Grisons ont enregistré un nombre d'interventions en nette hausse. Outre la multiplication des déploiements de First Responders, cette augmentation s'explique par l'optimisation de la collaboration avec les organisations partenaires professionnelles ainsi que par les améliorations locales en termes d'organisation dans le sauvetage. Il est actuellement difficile de distinguer si, dans ces régions, la progression illustre un changement de comportement dans les loisirs et un risque d'accident plus marqué.

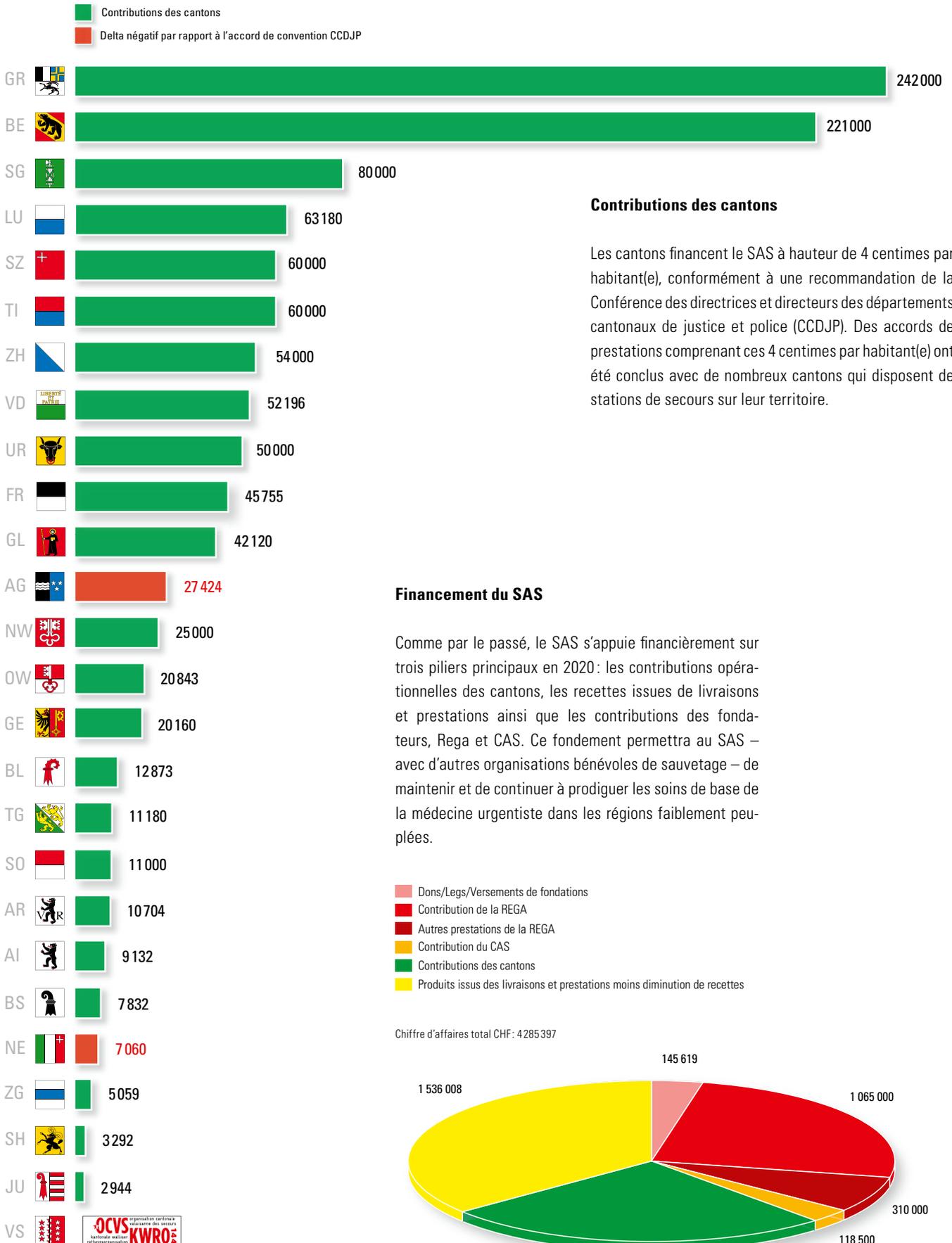


Sur quelles missions les sauveteuses et les sauveteurs ont-ils été déployés ?

Comme par le passé, deux tiers des personnes en détresse ou auxquelles il a fallu porter assistance pratiquaient des activités estivales de loisirs, notamment la randonnée, l'escalade, les vias ferratas, les courses de haute montagne ainsi que des accidents aquatiques ou au bord de l'eau. Comme en 2019, la randonnée alpine reste la discipline causant le plus d'interventions. Les disciplines parapente, base-jump, deltaplane, etc. sont rassemblées dans la catégorie « Loisirs aériens ». Pour la première fois, les missions de canyoning sont comptabilisées séparément comme « Loisirs aquatiques ». La rubrique « Autres alarmes » recense pour sa part les premiers soins médicaux et missions de soutien à la police.



FINANCEMENT



Contributions des cantons

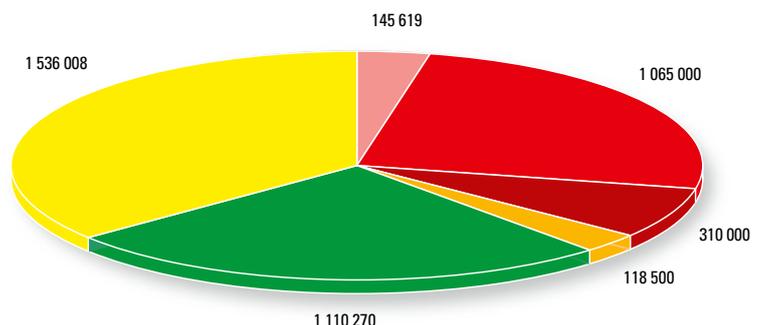
Les cantons financent le SAS à hauteur de 4 centimes par habitant(e), conformément à une recommandation de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Des accords de prestations comprenant ces 4 centimes par habitant(e) ont été conclus avec de nombreux cantons qui disposent de stations de secours sur leur territoire.

Financement du SAS

Comme par le passé, le SAS s'appuie financièrement sur trois piliers principaux en 2020 : les contributions opérationnelles des cantons, les recettes issues de livraisons et prestations ainsi que les contributions des fondateurs, Rega et CAS. Ce fondement permettra au SAS – avec d'autres organisations bénévoles de sauvetage – de maintenir et de continuer à prodiguer les soins de base de la médecine urgentiste dans les régions faiblement peuplées.



Chiffre d'affaires total CHF: 4 285 397





COMPTES ANNUELS

Bilan au 31 décembre	Annexe	2020 en CHF	2019 en CHF
Actifs			
Actifs circulants			
Liquidités		2 800 679	2 392 842
Créances résultant de vente de biens et de prestations de services	3.1	361 796	527 525
Autres créances à court terme		48 232	10 320
Stocks et prestations de services non facturées	3.2	504 939	640 407
Actifs de régularisation		110 200	169 800
Total actifs circulants		3 825 846	3 740 894
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles		79 429	0
Immobilisations incorporelles		0	0
Total actifs immobilisés		79 429	0
Total actifs		3 905 275	3 740 894
Passifs			
Fonds étrangers à court terme			
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	3.3	232 768	107 516
Autres dettes à court terme	3.4	42 216	51 364
Passifs de régularisation et provisions à court terme	3.5	303 430	277 170
Total fonds étrangers à court terme		578 414	436 050
Fonds étrangers à long terme			
Fonds affecté « First Responder »	3.6	542 000	0
Total fonds étrangers à long terme		542 000	0
Capital organisationnel			
Capital libéré		2 000 000	2 000 000
Capital acquis		1 304 844	1 372 950
Résultat annuel		-519 983	-68 106
Total capital organisationnel		2 784 861	3 304 844
Total passifs		3 905 275	3 740 894

Compte d'exploitation	Annexe	2020 en CHF	2019 en CHF
Produit d'exploitation			
Recettes nettes résultant de la vente de biens et de prestations de services	3.7	4 843 417	5 167 669
Variation de la valeur des prestations de services non facturées		-16 020	47 716
Total revenus		4 827 397	5 215 385
Charges d'exploitation			
Charges de matériel	3.8	-946 454	-1 017 704
Charges de personnel	3.9	-3 141 095	-3 647 951
Autres charges d'exploitation	3.10	-720 727	-598 452
Amortissements sur les immobilisations corporelles		0	0
Amortissements sur les immobilisations incorporelles		0	-14 980
Total charges		-4 808 276	-5 279 087
Résultat d'exploitation		19 121	-63 702
Résultat financier			
Résultat financier		2 896	-4 404
Total résultat financier		2 896	-4 404
Attribution/Utilisation du capital de fonds			
Attribution à fonds affecté	3.6	-542 000	0
Total Attribution/Utilisation du capital de fonds		-542 000	0
Résultat annuel		-519 983	-68 106
Attribution au/Prélèvement du capital organisationnel		-519 983	-68 106



COMPTES ANNUELS

1. Généralités

1.1 Forme juridique

Fondation, conformément aux articles 80 et suivants du Code civil, sise à Berne

1.2 Acte de fondation et règlements

- Acte de fondation 16.8.2006
- Règlement de l'organisation 19.8.2020

1.3 But de la Fondation

La Fondation a pour but de secourir les personnes en détresse. Elle s'occupe plus particulièrement du sauvetage et du secours d'urgence des personnes accidentées ou malades dans les Alpes, les Préalpes et les zones difficiles d'accès en Suisse ainsi que dans les régions limitrophes à l'étranger.

1.4 Composition du Conseil de fondation

– Franz Stämpfli	Président du Conseil de fondation	Signature collective à deux
– Dr sc. nat. Françoise Jaquet	Vice-présidente du Conseil de fondation	Signature collective à deux
– Raphaël Gingins	Membre du Conseil de fondation	
– Ernst Kohler	Membre du Conseil de fondation	Signature collective à deux
– Andreas Lüthi	Membre du Conseil de fondation	
– PD Dr méd. Roland Albrecht	Membre du Conseil de fondation	
– Pius Furger	Membre du Conseil de fondation	
– Daniel Marbacher	Membre du Conseil de fondation	

1.5 Direction

– Andres Bardill	Directeur	Signature collective à deux
– Theo Maurer	Responsable des opérations	Signature collective à deux
– Roger Würsch	Responsable de la Formation	Signature collective à deux

1.6 Organe de révision

- KPMG AG, Zurich

1.7 Autorité de surveillance

- Département fédéral de l'intérieur, Berne

2. Principes

2.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les dispositions en vigueur du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les grands principes appliqués qui ne sont pas prescrits légalement sont décrits ci-après. Dans ce contexte, il convient de tenir compte du fait qu'il est fait usage de la possibilité de constituer ou de dissoudre des réserves occultes en vue de garantir le développement pérenne de l'entreprise.

2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles se fonde sur les coûts d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés et des correction de valeur. Un amortissement linéaire dans le temps est appliqué aux immobilisations corporelles, à l'exception des terrains. Tout signe de surévaluation conduit à un examen des valeurs comptables et, le cas échéant, à un ajustement de la valeur considérée.

2.3 Capital organisationnel

Le capital organisationnel est constitué de l'apport de la Fondation, à hauteur de CHF 2 millions, ainsi que des bénéfices non distribués dus à des contributions excédentaires aux coûts d'exploitation des fondateurs. Il sert de réserve pour fluctuation dans le but de garantir les interventions dont il est difficile d'estimer l'évolution. La Fondation vise un capital organisationnel se situant dans une fourchette de CHF 2 à 3,5 millions au maximum. Ce montant permet de garantir les activités opérationnelles ainsi que les liquidités.

3. Explications des postes du bilan et du compte d'exploitation

	en CHF	en CHF
3.1 Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		
Créances vis-à-vis de tiers	358 930	527 525
Créances vis-à-vis d'organisations connexes	2 866	0
	361 796	527 525
3.2 Stocks et prestations de services non facturées		
Matériel d'intervention	606 773	746 230
Prestations d'intervention non encore facturées	126 900	142 920
Corrections de valeur	-228 734	-248 743
	504 939	640 407
3.3 Dettes résultant d'achats de biens et de prestations de services		
Dettes vis-à-vis de tiers	216 349	92 775
Dettes vis-à-vis d'organisations connexes	16 419	14 741
	232 768	107 516
3.4 Dettes vis-à-vis d'organisations de prévoyance		
Dettes vis-à-vis de caisses de pension	29 019	36 090
	29 019	36 090
Les dettes vis-à-vis de la taxe sur la valeur ajoutée sont comprises dans le poste « Autres dettes à court terme » du bilan.		
3.5 Passifs de régularisation et provisions à court terme		
Passifs de régularisation, charge de personnel, etc.	303 430	277 170
Actes juridiques en suspens issus des interventions	0	0
Informatique et ajustements du site Internet	0	0
	303 430	277 170
3.6 Fonds affecté « First Responder »		
Au cours de l'exercice 2020, le Secours Alpin Suisse a reçu un don affecté de CHF 542 000.– destiné à des investissements dans l'équipement d'organisations de First Responders dans des régions de montagne. Ce don a été porté au passif du bilan au poste « Fonds affecté ». Les immobilisations corporelles financées par le biais de ces dons seront comptabilisées comme actifs et amorties pendant leur durée d'utilisation respective. Ce fonds affecté sera réduit du montant des amortissements annuels de chaque immobilisation corporelle, allégeant ainsi le compte d'exploitation.		
3.7 Recettes nettes résultant de la vente de biens et de prestations de services		
Contributions des fondateurs	1 493 500	2 040 084
Contributions des cantons	1 110 270	1 096 637
Dons/Legs/Versements de fondations	687 619	195 271
Produits issus des interventions	2 261 973	2 497 392
Déductions sur le chiffre d'affaires	-709 946	-613 999
	4 843 417	5 215 385

3.8 Charges de matériel

Charges de matériel	-907 298	-956 841
Charges liées aux interventions	-39 156	-60 863
	-946 454	-1 017 704

L'équipement personnel de sécurité des sauveteurs CAS et l'achat de matériel d'intervention pour les stations de secours CAS comptent parmi les charges d'interventions et de matériel.

3.9 Charges de personnel

La stratégie consistant à renoncer systématiquement à des rapports internes de sous-traitance lors de la collaboration ponctuelle avec des organisations partenaires et à faire endosser au SAS la responsabilité du personnel se poursuit, sachant qu'elle est incluse dans les charges de personnel. Les charges de personnel ne sont pas seulement engendrées par les activités de sauvetage mais aussi par la disponibilité aux interventions des stations de secours CAS et des organisations partenaires, sans oublier les travaux pour le compte de tiers (collaboration dans le cadre d'organisations de sauvetage auprès de sociétés de remontées mécaniques).

3.10 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation comprennent les prestations fournies par les fondateurs.

4. Autres précisions**4.1 Emplois à temps plein**

La moyenne annuelle du nombre d'emplois à temps plein n'a pas dépassé 10 dans l'année sous revue comme dans l'année précédente.

4.2 Événements importants intervenus après la clôture du bilan

Aucun événement important ultérieur à la date de clôture du bilan n'a exercé une influence sur les valeurs comptables des actifs présentés ou des engagements financiers et ne nécessite d'être mentionné ici.

4.3 Evaluation du risque

Dans le cadre de l'examen interne périodique de la couverture d'assurance, le Conseil de fondation et la Direction ont procédé à une évaluation du risque, validée en août 2020 lors de la réunion du Conseil de fondation.

4.4 Rémunérations aux membres du Conseil de fondation du Secours Alpin Suisse

Le dédommagement du Président ainsi que des membres du Conseil de fondation s'oriente sur le « Règlement d'indemnisation – Conseil de fondation » du 25 juillet 2016, approuvé par l'autorité fédérale de surveillance des fondations et par l'Intendance des impôts du canton de Berne le 8 décembre 2016.

RAPPORT DE RÉVISION



KPMG SA
Audit
 Räfelstrasse 28
 Case Postale
 CH-8036 Zurich

Téléphone +41 58 249 31 31
 Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de

Secours Alpin Suisse, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe / pp 14 à 18) de Secours Alpin Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG SA

Reto Kaufmann
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Fabian Spörri
Expert-réviseur agréé

Zurich, 18 mars 2021

Impressum

Editeur

Secours Alpin Suisse, Centre Rega, case postale
1414, 8058 Zurich-Aéroport
Tél. +41 (0)44 654 38 38, fax +41 (0)44 654 38 42,
www.secoursalpin.ch, info@secoursalpin.ch

Rédaction et impression

Stämpfli SA, Berne

Photos

Daniel Vonwiller, SAS (p. 9)

